

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 juillet 2021 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Madame Véronique BABIN-PREVOST est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Adjointes ; Mme Colette CARON, Mme Jessica RICHARD, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, M. Fabien HEYTENS, M. Arnaud TOLLEMER, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEQUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, M. Paul BERNARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Gérard LERATE, pouvoir à M. Thierry LECOUR
Mme Aurélie LORTIE, pouvoir à M. Fabien HEYTENS
Mme Françoise LORENZI, pouvoir à Mme Véronique BABIN-PREVOST
Mme Christiane CHERRIER, pouvoir à M. Alain DAJON
M. Pascal PEREAL, pouvoir à M. L. DUSSART

3. Est adopté le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2021.

- oOo -

N°2021-50

Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Eric DELACOURT, Conseiller Municipal, membre des Commissions municipales : Transitions écologique – Biodiversité – Agriculture – Propreté et Affaires Générales – Dynamisation commerciale – Développement urbain – Sécurité, en remplacement de Madame Valérie RANO, Maire-adjointe et Conseillère municipale démissionnaire, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-51

Maintien du nombre d'adjoints à 8 – détermination du rang du nouvel adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le nombre d'adjoints à 8 et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-52

Élection d'un nouvel adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la désignation du 8^{ème} adjoint au maire au scrutin à la majorité absolue. Sont candidats : Jessica RICHARD. Résultats :
Nombre de Conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 14

Mme Jessica RICHARD est désignée en qualité de 8^{ème} adjointe au Maire.

Elle percevra, en sa qualité d'adjointe au Maire percevra, à l'instar des autres adjoints au Maire une indemnité de fonction mensuelle correspondant à 23.60% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Mme Jessica RICHARD prendra la vice-présidence de la commission Transition écologique – Biodiversité – Agriculture – Propreté, sera membre de la Commission des Finances et de la Commission Travaux, Infrastructures et Vie sportive.

N°2021-53 **« Été en Seine » édition 1 – Demande de financement auprès des partenaires privés (mécénat)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le modèle joint de convention de mécénat proposé aux entreprises pour la formalisation de leur don auprès de la ville des Andelys et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant, **à la majorité des voix (1 opposition).**

N°2021-54 **Convention entre l'État et l'Entreprise Europhane pour la mise en œuvre de la revitalisation**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes de la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document en découlant, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-55 **Convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association des Chiens de Traineaux du Bois Richard**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition par convention à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, une partie du terrain cadastré section G n°9 à l'association « Les chiens de Traineaux du Bois Richard » représentée par son président M. RICHARD, d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention, **à la majorité des voix (4 abstentions).**

N°2021-56 **Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et préciser que le montant de référence sera celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie assorti d'un coefficient de 4 ; dit que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de références ; le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'IFCE conformément au décret n°91-875 ; autorise l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections, dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2021, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-57 **Convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité avec le CDG 27 dans le cadre des missions d'un chargé de la fonction d'inspection (ACFI)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes de la convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité avec le CDG 27 dans le cadre des missions d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2021, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-58 **Modification du tableau des effectifs – Suppression d’un poste de Conseiller des Activités Physiques et Sportives et création d’un poste d’attaché territorial et d’éducateur des Activités Physiques et Sportives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer un poste de Conseiller des Activités Physiques et Sportives et de créer un poste d’attaché territorial à temps complet et un poste d’Éducateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, de préciser qu’une enveloppe budgétaire relative à cette modification du tableau des effectifs a été inscrite au Budget Primitif 2021, **à l’unanimité des voix.**

N°2021-59 **Convention d’utilisation de locaux scolaires / Unité d’enseignement externalisée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes de la convention et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer, d’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer également tous les documents se rapportant à l’unité d’enseignement externalisée, **à l’unanimité des voix.**

N°2021-60 **Tarifs de la restauration scolaire : Mise en place d’une tarification sociale progressive dans le cadre de la mesure « cantine à 1€ »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du dispositif de la « cantine à 1 € », d’autoriser la mise en place de la nouvelle tarification basée sur le calcul du quotient familial mensuel suivant :

TARIFS POUR UN REPAS	
Quotients familiaux	PRIX DU REPAS
QF ≤ 600	0.80 €
601 < QF ≤ 1200	1 €
QF > 1200	2.50 €

À l’unanimité des voix.

N°2021-61 **Convention relative à l’acquisition du terrain « LEMERCIER » par l’Établissement Public foncier de Normandie (EPFN)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l’acquisition de la parcelle cadastrée section AM numéro 194 pour une contenance de 3477 m², de demander l’intervention de l’Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder aux négociations dans l’objectif de cette acquisition et de la constitution d’une réserve foncière, de s’engager à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans, d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, à intervenir avec l’EPF Normandie ainsi que, le cas échéant, tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du droit de préemption urbain, **à l’unanimité des voix.**

N°2021-62 **Convention de partenariat relative à la formation en maniement des armes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les termes de la convention de partenariat d’un moniteur en maniement des armes entre la ville des Andelys et la ville de Gaillon et d’autoriser Monsieur le Maire à la signer, **à l’unanimité des voix.**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Fait aux Andelys, le 7 juillet 2021.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.